

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

DECRET

D/2008/007/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE AU
CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Loi Fondamentale;
- Vu le Décret n°D/2007/004/PRG/SGG du 31 Janvier, portant attribution du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Vu le Décret n°D/2007/012/PRG/SGG du 26 Février 2007, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2007/015/ PRG/SGG du 14 mars 2007, portant restructuration du Gouvernement.
- Vu le Décret D/2007/017/PRG/SGG du 28 mars 2007, portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Tibou CAMARA, Journaliste est nommé Président du Conseil National de la Communication.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 1^{er} MARS 2008

Général Lansana CONTE